



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## Conseil Municipal Du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27  
Date convocation : 1<sup>er</sup> juin 2023  
Présents : 19  
Votants : 26

### ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire  
Marie-Agnès DESCOUX, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoints  
Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Ngoc Loi TRAN, Jean-Marc SIOZAC, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Magali BOUARFE, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

### ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Catherine BARBERO a donné pouvoir à	Arnaud BRUNET
Isabelle JODIN a donné pouvoir à	Marie-Agnès DESCOUX
Patrick MICHEL a donné pouvoir à	Laurence AUDIBERT
Jean BEDU a donné pouvoir à	Hervé GUISE
Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à	Magali BOUARFE
Jean-Marc LONGEQUEUE a donné pouvoir à	Nathalie BEELS
Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à	Christophe PRUDHOMME

### ETAIT ABSENT NON EXCUSÉ :

William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Fabrice BUSSY a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

### **DELIBERATION N° 2023-28 : Adhésion au service commun logement hébergement de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire**

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, ainsi que les textes subséquents,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le vote du conseil communautaire du 4 avril 2022,

VU l'avis de la commission « Démocratie locale – Vie des Quartiers – Actions intergénérationnelles et solidarités – Affaires scolaires et périscolaires – Petite enfance » en date du 16 mai 2023,

**CONSIDERANT** la démarche de mutualisation des services ressources engagée par la CAMG et les communes, et son souhait de mettre en place un service commun relatif au logement et à l'hébergement dans un objectif d'efficience accrue et de cohérence sur le territoire,

**ENTENDU** l'exposé de Madame DESCOUX, Adjointe au Maire en charge de « Démocratie locale – Vie des Quartiers – Actions intergénérationnelles et solidarités – Affaires scolaires et périscolaires – Petite enfance »,

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20230609-2023-28-DE  
Date de télétransmission : 13/06/2023  
Date de réception préfecture : 13/06/2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**VALIDE** le projet de convention annexé à la présente délibération,

**ADHERE** au service commun Logement/Hébergement de la CAMG,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 9 juin 2023

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le*

Le Maire  
A. BRUNET

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Arnaud BRUNET